

**Conseil scolaire public du
Nord-Est de l'Ontario**

**Rapport de la direction,
Rapport de l'auditeur indépendant et
états financiers consolidés**

31 août 2020



Rapport de la direction

Responsabilité de la direction quant aux états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario sont la responsabilité de la direction de ce dernier. Ils ont été dressés en conformité à la méthode de comptabilité décrite dans la Loi sur l'administration financière, complétée par la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et le Règlement de l'Ontario 395/11 de la Loi sur l'administration financière, comme précise la note 1 (a), sauf en ce qui concerne les effets des ajustements, si considéré nécessaire, relié à l'exhaustivité des revenus générés par les écoles tel que décrit par l'auditeur externe dans le rapport de l'auditeur indépendant.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations qui touchent la période comptable en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant de futures périodes.

La direction du conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrées dans le respect des exigences législatives et réglementaires, et qu'une information financière fiable est en tout temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction.

Le comité de vérification du conseil se réunit avec l'auditeur externe pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toutes questions importantes touchant la présentation des données financières ou le contrôle interne avant l'approbation par le conseil des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par Baker Tilly SNT s.r.l., auditeur externe indépendant nommé par le conseil. Le rapport de l'auditeur indépendant décrit les responsabilités de l'auditeur, l'étendue de leur examen des états financiers consolidés du conseil auxquels il est joint et leur opinion relative à ces derniers.

Directeur de l'éducation

Surintendante des affaires

Le 3 décembre 2020

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux conseillères et conseillers scolaires du Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario « le conseil », qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 août 2020, et les états consolidés des résultats et de l'excédent accumulé, des flux de trésorerie et de l'évolution de la dette nette pour l'exercice terminé le 31 août 2020, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario au 31 août 2020, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la Loi sur l'administration financière, complétée par la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et le Règlement de l'Ontario 395/11 de la Loi sur l'administration financière.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux conseils scolaires, les différentes écoles tirent une partie de leurs revenus de diverses activités de collectes de fonds des écoles tout au long de l'année pour lesquels il n'est pas possible d'auditer de façon satisfaisante si elles ont toutes été comptabilisées. Par conséquent, notre audit de ces revenus est limité aux montants comptabilisés dans les dossiers de chacune des écoles et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux collectes de fonds des écoles et autres revenus, à l'excédent des revenus sur les dépenses, à l'actif financier et à l'excédent accumulé.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

ACCOUNTING • TAX • ADVISORY

Baker Tilly SNT LLP is a member of Baker Tilly Canada Cooperative, which is a member of the global network of Baker Tilly International Limited. All members of Baker Tilly Canada Cooperative and Baker Tilly International Limited are separate and independent legal entities.

COMPTABILITÉ • FISCALITÉ • SERVICES-CONSEILS

Baker Tilly SNT s.r.l. est membre de la Coopérative Baker Tilly Canada, qui fait partie du réseau mondial Baker Tilly International Limited. Les membres de la Coopérative Baker Tilly Canada et de Baker Tilly International Limited sont tous des entités juridiques distinctes et indépendantes.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Référentiel comptable

Nous attirons l'attention sur la note 1 (a) des états financiers consolidés, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers consolidés ont été préparés pour permettre au conseil de se conformer aux dispositions en matière d'information financière stipulées par le ministère de l'Éducation de l'Ontario. En conséquence, il est possible que les états financiers consolidés ne puissent se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la Loi sur l'administration financière, complétée par la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation et le Règlement de l'Ontario 395/11 de la Loi sur l'administration financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du conseil.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés (suite)

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du conseil ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du conseil à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le conseil à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés (suite)

- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

North Bay, Ontario
Le 3 décembre 2020

Baker Tilly SNT s.r.l.
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS,
EXPERTS-COMPTABLES AUTORISÉS

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

États financiers consolidés 31 août 2020

État consolidé de la situation financière	1
État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé	2
État consolidé des flux de trésorerie	3
État consolidé de l'évolution de la dette nette	4
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	5-23

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario
État consolidé de la situation financière
31 août 2020



	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Actif financier		
Liquidités	2 601 121 \$	3 918 768 \$
Comptes débiteurs (note 2)	4 665 872	3 136 972
Comptes débiteurs - Province de l'Ontario - paiement différé de la subvention (note 3)	5 589 733	5 598 798
Comptes débiteurs - Province de l'Ontario - immobilisations approuvées (note 4)	23 516 494	24 844 635
Actifs destinés à la vente (note 5)	<u>247 033</u>	<u>247 033</u>
Total de l'actif financier	<u>36 620 253</u>	<u>37 746 206</u>
Passif financier		
Comptes créditeurs et frais courus (note 6)	7 752 388	7 242 032
Dettes nettes à long terme (note 7)	20 035 431	21 128 337
Revenus reportés (note 8)	5 370 861	5 918 392
Apports en immobilisations reportés (note 9)	80 642 676	74 053 105
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés (note 10)	<u>133 582</u>	<u>134 353</u>
Total du passif financier	<u>113 934 938</u>	<u>108 476 219</u>
Dettes nettes	(77 314 685)	(70 730 013)
Actif non financier		
Frais payés d'avance	145 052	111 006
Immobilisations corporelles (note 11)	<u>88 359 788</u>	<u>80 464 963</u>
Excédent accumulé (note 12)	<u>11 190 155</u> \$	<u>9 845 956</u> \$
Engagements (note 13)		
Éventualités (note 14)		
Endettement bancaire (note 15)		

Au nom du Conseil :

Président

Directeur de l'éducation

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario
État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé
Pour l'exercice terminé le 31 août 2020



	2020 Budget	2020 Résultats	2019 Résultats
	(non audité)		
Revenus			
Impôt local	3 070 995 \$	3 237 737 \$	3 366 090 \$
Subventions provinciales - financement de l'éducation	45 614 451	44 720 300	43 352 388
Subventions provinciales - autres	1 216 905	1 358 907	2 415 826
Subventions fédérales et droits de scolarité	67 090	49 608	68 026
Amortissement des apports en immobilisations reportés	3 465 222	3 400 274	3 269 302
Autres droits de scolarité et revenus	293 811	1 272 941	959 745
Revenus de placements	-	41 745	89 241
Collectes de fonds des écoles et autres revenus	<u>860 000</u>	<u>598 617</u>	<u>869 295</u>
Total des revenus	<u>54 588 474</u>	<u>54 680 129</u>	<u>54 389 913</u>
Dépenses			
Enseignement	38 759 692	37 311 709	37 226 315
Administration	3 193 308	3 181 225	3 306 700
Transport	2 244 872	2 333 163	2 228 395
Installations destinées aux élèves	9 355 919	8 919 080	8 842 018
Autres	409 568	1 017 803	1 356 021
Activités financées par les écoles	<u>860 000</u>	<u>572 950</u>	<u>807 188</u>
Total des dépenses (note 16)	<u>54 823 359</u>	<u>53 335 930</u>	<u>53 766 637</u>
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	(234 885)	1 344 199	623 276
Excédent accumulé au début de l'exercice	<u>9 845 956</u>	<u>9 845 956</u>	<u>9 222 680</u>
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	<u>9 611 071</u> \$	<u>11 190 155</u> \$	<u>9 845 956</u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario
État consolidé des flux de trésorerie
Pour l'exercice terminé le 31 août 2020



	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Activités de fonctionnement		
Excédent des revenus sur les dépenses	1 344 199 \$	623 276 \$
Flux de trésorerie provenant de		
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement d'immobilisations corporelles	3 606 126	3 475 155
Amortissement des apports en immobilisations reportés	(3 400 274)	(3 269 302)
Augmentation des comptes débiteurs	(1 528 900)	(1 186 644)
Diminution (augmentation) des comptes débiteurs - Province de l'Ontario - paiement différé de la subvention	9 065	(5 598 798)
Augmentation des comptes créditeurs et frais courus	510 356	3 921 379
Augmentation (diminution) des revenus reportés - fonctionnement	769 036	(665 437)
Diminution des prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés	(771)	(28 740)
Augmentation (diminution) des frais payés d'avance	<u>(34 046)</u>	<u>23 486</u>
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de fonctionnement	<u>1 274 791</u>	<u>(2 705 625)</u>
Activités d'investissement en immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(11 500 951)</u>	<u>(6 998 384)</u>
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations corporelles	<u>(11 500 951)</u>	<u>(6 998 384)</u>
Activités de financement		
Augmentation (diminution) des revenus reportés - immobilisations	(1 316 567)	2 628 851
Remboursement de dettes nettes à long terme	(1 092 906)	(1 039 115)
(Augmentation) diminution des comptes débiteurs - Province de l'Ontario - immobilisations approuvées	1 328 141	(1 594 481)
Ajouts aux apports en immobilisations reportés	<u>9 989 845</u>	<u>6 903 890</u>
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	<u>8 908 513</u>	<u>6 899 145</u>
Diminution des liquidités	(1 317 647)	(2 804 864)
Liquidités au début de l'exercice	<u>3 918 768</u>	<u>6 723 632</u>
Liquidités à la fin de l'exercice	<u>2 601 121</u> \$	<u>3 918 768</u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario
État consolidé de l'évolution de la dette nette
Pour l'exercice terminé le 31 août 2020



	<u>2020</u> Budget	<u>2020</u> Résultats	<u>2019</u> Résultats
	(non audité)		
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	<u>(234 885)</u> \$	<u>1 344 199</u> \$	<u>623 276</u> \$
Activités de continuité portant sur les immobilisations corporelles			
Acquisition d'immobilisations corporelles	(7 951 872)	(11 500 951)	(6 998 384)
Amortissement d'immobilisations corporelles	<u>3 700 107</u>	<u>3 606 126</u>	<u>3 475 155</u>
Total des activités liées aux immobilisations corporelles	<u>(4 251 765)</u>	<u>(7 894 825)</u>	<u>(3 523 229)</u>
Actif non financier - autre			
Utilisation des frais payés d'avance	<u>-</u>	<u>(34 046)</u>	<u>23 486</u>
Augmentation de la dette nette	(4 486 650)	(6 584 672)	(2 876 467)
Dette nette au début de l'exercice	<u>(70 730 013)</u>	<u>(70 730 013)</u>	<u>(67 853 546)</u>
Dette nette à la fin de l'exercice	<u>(75 216 663)</u> \$	<u>(77 314 685)</u> \$	<u>(70 730 013)</u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

1. Principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés sont dressés par la direction conformément à la méthode de comptabilité décrite ci-dessous.

(a) Référentiel comptable

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la Loi sur l'administration financière, complétée par la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et le Règlement de l'Ontario 395/11 de la Loi sur l'administration financière.

La Loi sur l'administration financière exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère compétent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les normes comptables du secteur public canadien à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2004. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la Loi sur l'administration financière. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services et les contributions sous forme d'actifs d'immobilisations corporelles aux fins de la prestation de services soient déclarés comme des apports en immobilisations reportés dans l'état des résultats pendant les périodes durant lesquelles ces immobilisations sont utilisées pour la prestation de services au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, le conseil constate une réduction proportionnelle des apports en immobilisations reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions sont les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, autrefois, les revenus de l'impôt foncier.

Les méthodes comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 sont nettement différentes des exigences des normes comptables du secteur public canadien en vertu desquelles :

- Les paiements de transfert du gouvernement non assortis d'une règle créant un passif doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire, sous réserve de l'approbation de l'auteur du transfert et du respect des critères d'admissibilité, conformément au chapitre SP 3410 des normes comptables du secteur public canadien;

1. Principales méthodes comptables (suite)

(a) Référentiel comptable (suite)

- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre SP 3100 des normes comptables du secteur public canadien; et
- les revenus tirés d'impôts fonciers doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre SP 3510 des normes comptables du secteur public canadien.

Par conséquent, le revenu constaté dans l'état des résultats et certains revenus reportés et apports en immobilisations reportés seraient enregistrés différemment en vertu des normes comptables du secteur public canadien.

(b) Périmètre comptable

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, passifs, revenus et dépenses du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les entités qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au conseil et qui sont soumises à l'autorité de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, passifs, revenus et dépenses des différentes entités qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises à l'autorité du conseil, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Entités et fonds consolidés

Services de transport scolaire Nipissing-Parry Sound
Fonds générés par les écoles

Les opérations et les soldes entre le conseil et ces entités et fonds sont éliminés.

(c) Fonds en fiducie

Les fonds en fiducie et les opérations connexes qu'administre le conseil ne relèvent pas de son autorité. Ils ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés.

1. Principales méthodes comptables (suite)

(d) Méthode de comptabilité

Les revenus et les dépenses sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. La méthode de la comptabilité d'exercice constate les revenus au fur et à mesure qu'ils sont gagnés et mesurables, et les dépenses équivalentes au coût des biens et services consommés durant la période, qu'un paiement ait été effectué ou non et que des factures aient été reçues ou non.

(e) Liquidités

Les liquidités englobent l'encaisse, les dépôts à vue et les placements à court terme. Les placements à court terme sont très liquides, présentent des risques insignifiants de changement de valeur et ont une échéance rapprochée, inférieure à 90 jours.

(f) Actif non financier

Les actifs non financiers ne sont pas disponibles pour acquitter des dettes existantes et sont détenus à des fins de prestations de services. Ils ont une durée de vie utile dépassant un an et ne sont pas destinés à la vente dans le cours normal des opérations.

(i) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins les amortissements cumulés. Le coût historique d'un actif comprend les montants qui sont directement attribuables à son acquisition, sa construction ou son amélioration, ainsi que les intérêts liés à son financement durant sa construction, le cas échéant. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer ces coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisés comme étant des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location-exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses à mesure que celles-ci sont engagées.

1. Principales méthodes comptables (suite)

(f) Actif non financier (suite)

(i) Immobilisations corporelles (suite)

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie estimative, comme suit :

Aménagement de terrains (vie limitée)	15 ans
Bâtiments	40 ans
Structures mobiles	20 ans
Amélioration locative	10 ans
Équipements et mobilier	5 à 10 ans
Premier achat d'équipements	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Logiciels	5 ans

Les immobilisations en construction, de même que les immobilisations qui ont engendré des coûts avant leur acquisition ou leur construction, ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtes à être mises en service.

Les terrains définitivement mis hors service et conservés en attendant leur revente sont comptabilisés au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces deux montants. Le coût d'un terrain englobe les montants consacrés aux améliorations visant à le préparer pour le vendre ou le viabiliser. Les bâtiments définitivement mis hors service et destinés à la revente ne sont plus amortis : ils sont comptabilisés soit à leur valeur comptable, soit à leur valeur réalisable nette, selon celle des deux qui est la moindre. Les immobilisations qui répondent au critère de ce qui constitue un actif financier sont reclassées sur l'état consolidé de la situation financière comme étant des « actifs destinés à la vente ».

Les œuvres d'art et les biens culturels et historiques ne sont pas comptabilisés parmi les actifs dans les présents états financiers consolidés.

(ii) Frais payés d'avance

Les frais payés d'avance représentent les montants versés au titre d'un bien ou d'un service qui n'a pas été reçu. La charge est comptabilisée au moment où le bien est reçu ou que le service est rendu.

1. Principales méthodes comptables (suite)

(g) Subventions législatives

Le conseil soumet, annuellement, le calcul des subventions législatives au ministère aux fins d'approbation finale. Tout changement à ces sources de financement, le cas échéant, sera inscrit à l'exercice au cours duquel il aura été déterminé.

(h) Revenus reportés

Certains montants sont reçus en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une entente et ne peuvent être utilisés qu'aux fins de programmes, de services ou d'opérations spécifiques. Ces montants sont constatés comme revenu pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services offerts.

(i) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Le conseil offre des prestations de retraite déterminées et d'autres avantages sociaux futurs à certains groupes d'employés. Ces prestations incluent les prestations de retraite, d'assurance-vie, de soins de santé et de soins dentaires, les gratifications de retraite, les indemnités pour accidents du travail et les prestations d'invalidité de longue durée.

Dans le cadre des conventions collectives centrales ratifiées pour les employés syndiqués et des discussions centrales ratifiées pour les Directeurs et Directeurs Adjoints d'école, les fiducies de soins de santé au bénéfice des employés (FSSBE) suivantes ont été établies en 2016-2017 : AEFO. Les FSSBE suivantes ont été établies en 2017-2018 : SCFP, et une fiducie pour les employés et employés non syndiqués, y compris les directeurs et les directeurs adjoints. Les FSSBE offriront des prestations de soins de santé, d'assurance-vie et de soins dentaires aux enseignants (à l'exception des enseignants suppléants occasionnels), aux travailleurs en éducation (à l'exception du personnel occasionnel et temporaire) et aux autres membres du personnel du conseil scolaire. Présentement, les FSSBE de l'AEFO offrent aussi des avantages sociaux aux personnes ayant pris leur retraite avant la date de participation du conseil scolaire à la FSSBE. Ces prestations sont offertes dans le cadre d'une structure de gouvernance conjointe entre les groupes de négociation / employés, les associations de conseillers scolaires et le gouvernement de l'Ontario. Le conseil ne gère plus les avantages sociaux pour les soins de santé, les soins dentaires et d'assurance-vie pour leurs employés. Les conseils scolaires doivent remettre mensuellement le montant négocié par équivalent à temps plein (ETP). Le financement pour les FSSBE est basé sur le financement existant des avantages sociaux qui est intégré dans les subventions pour les besoins des élèves (SBE), incluant le financement additionnel du ministère sous la forme d'une contribution de la Couronne et un ajustement pour la stabilité.

1. Principales méthodes comptables (suite)

(i) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Selon les ententes antérieures et dépendant du groupe d'employés, le conseil offre des prestations de soins de santé, de soins dentaires et d'assurance-vie aux retraités de tous les groupes qui étaient précédemment représentés par les syndicats suivants: SCFP.

Le conseil a adopté les principes énoncés ci-après relativement à la comptabilisation de ces prestations.

- (i) Les coûts des régimes de retraite autoassurés et des autres régimes d'avantages sociaux futurs sont établis sur les meilleures estimations de la direction relative à la progression des salaires, la valeur des jours de maladie accumulés à la retraite, les taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité, les taux d'inflation à long terme et les taux d'escompte. Le calcul des gratifications de retraite est fondé sur le salaire d'un employé, sur ses jours de congé de maladie accumulés et sur ses années de service à la date du 31 août 2012, ainsi que sur les meilleures estimations de la direction relatives aux taux d'escompte.

En ce qui concerne les prestations de retraite et autres avantages sociaux autoassurés dont les droits sont acquis ou accumulés pour les périodes de service fournies par les employés, tel que les gratifications de retraite, leur coût est déterminé sur les meilleures estimations de la direction. Selon cette méthode, les coûts des prestations sont constatés sur le nombre estimatif moyen des années de service d'un groupe d'employés.

- (ii) Les coûts des régimes de retraite à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, équivalent aux cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.
- (iii) Les coûts des prestations assurées équivalent à la quote-part de l'employeur des primes d'assurance dues pour la protection des employés durant la période.

1. Principales méthodes comptables (suite)

(j) Apports en immobilisations reportés

Les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services ou toute contribution sous forme d'actif d'immobilisation corporelle reçue ou recevable aux fins de la prestation de services sont déclarées comme des apports en immobilisations reportés, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la Loi sur l'administration financière. Ces montants sont déclarés comme des revenus au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. Les comptes suivants appartiennent à cette catégorie :

- Les paiements de transfert du gouvernement reçus ou recevables aux fins d'immobilisation;
- les autres apports grevés d'affectation reçus ou recevables aux fins d'immobilisation; et
- les revenus tirés d'impôts fonciers qui servaient autrefois à financer des immobilisations.

(k) Paiements de transfert

Les paiements de transfert du gouvernement, qui incluent des subventions législatives, sont comptabilisés dans les états financiers consolidés au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements qui donnent lieu à ces paiements, à la condition que ces derniers soient autorisés, que les critères d'admissibilité aux dits paiements aient été respectés et qu'une estimation raisonnable de leur montant soit possible. Si les paiements de transfert du gouvernement contiennent des clauses qui donnent lieu à un élément de passif, ils sont reportés et constatés comme recettes lorsque les conditions sont remplies.

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations sont reportés conformément au Règlement 395/11, comptabilisés comme apports en capital reportés (ACR) et constatés comme revenus dans l'état financier consolidé des résultats au même taux et pendant les mêmes périodes d'amortissement de l'actif.

1. Principales méthodes comptables (suite)

(l) Revenus de placements

Les revenus de placements sont comptabilisés comme revenus durant la période au cours de laquelle ils sont réalisés.

Lorsque le gouvernement à l'origine du financement ou une loi pertinente l'exige, les revenus de placements réalisés sur des fonds grevés d'affectations externes, notamment concernant les installations destinées aux élèves, les redevances d'aménagement scolaires et l'éducation de l'enfance en difficulté, sont ajoutés aux soldes de revenus reportés correspondants.

(m) Montants budgétés

Des montants budgétés, tirés du budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires, sont fournis à des fins de comparaison. Le budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires est établi selon le modèle de financement des conseils scolaires prescrit par le gouvernement provincial. Il est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement. Les montants budgétés ne sont pas audités.

(n) Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés en conformité avec la méthode de comptabilité décrite dans la note 1(a) exige que la direction énonce des estimations et des hypothèses qui affectent aussi bien les montants comptabilisés des actifs et des passifs et la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés que les montants comptabilisés des revenus et des dépenses au cours de l'exercice. Les comptes soumis à un degré important d'estimation incluent les montants comptabilisés pour les estimations de l'impôt local, des durées de vie utiles des immobilisations corporelles et l'amortissement lié, des frais courus, et des prestations de retraites et autres avantages sociaux futurs des employés. Il se peut que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

2. Comptes débiteurs

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Municipalités (a)	987 798 \$	483 805 \$
Autres conseils scolaires	71 106	4 827
Gouvernement de l'Ontario	2 099 458	1 432 705
Gouvernement du Canada	1 240 908	1 052 740
Autres	<u>266 602</u>	<u>162 895</u>
	<u>4 665 872</u> \$	<u>3 136 972</u> \$

(a) En raison de l'intervention contre la COVID-19, la province de l'Ontario a prolongé les échéanciers des municipalités pour le versement des impôts fonciers scolaires au conseil. Pour le conseil, ce montant correspondait à 607 407 \$ (2019 - 0 \$) et a été inclus dans les comptes débiteurs dans l'état de la situation financière. Ce montant sera entièrement récupéré par le conseil au cours de la prochaine année scolaire.

3. Comptes débiteurs - Province de l'Ontario - paiement différé de la subvention

Le ministère de l'Éducation a mis en place une stratégie de gestion de la trésorerie à compter du 1^{er} septembre 2018. Dans le cadre de cette stratégie, le ministère retarde une partie du versement de la subvention aux conseils scolaires lorsque l'excédent accumulé ajusté et les soldes des revenus reportés dépassent certains critères énoncés par le ministère. Le solde des paiements de subvention différés inclus dans le solde à recevoir du gouvernement de l'Ontario au 31 août 2020 est 5 589 733 \$ (2019 - 5 598 798 \$).

4. Comptes débiteurs - Province de l'Ontario - immobilisations approuvées

La province de l'Ontario « la province » a remplacé le financement variable des immobilisations corporelles par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le conseil a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations corporelles au 31 août 2010 corroborés par ses programmes d'immobilisations corporelles existants. Le conseil recevra cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations corporelles actuels. Il se peut que le conseil reçoive par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer leurs programmes d'immobilisations corporelles qui seraient dans ce cas elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

Au 31 août 2020, le conseil a un compte débiteur envers la province de 23 516 494 \$ (2019 - 24 844 635 \$) relatif aux subventions pour immobilisations corporelles.

5. Actifs destinés à la vente

Au 31 août 2020, 237 033 \$ (2019 - 237 033 \$) relatifs à un bâtiment et 10 000 \$ (2019 - 10 000 \$) relatifs à un terrain sont comptabilisés comme actifs destinés à la vente.

6. Comptes créditeurs et frais courus

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Autres conseils scolaires	2 121 139 \$	1 440 053 \$
Gouvernement de l'Ontario (a)	876 269	2 445 418
Comptes créditeurs	4 455 364	3 039 960
Intérêts courus	<u>299 616</u>	<u>316 601</u>
	<u>7 752 388 \$</u>	<u>7 242 032 \$</u>

(a) En raison de l'intervention contre la COVID-19, la province de l'Ontario a prolongé les échéanciers des municipalités pour le versement des impôts fonciers scolaires au conseil. Pour atténuer les répercussions financières de ce report, la province a rajusté ses flux de trésorerie par l'entremise des subventions de fonctionnement aux conseils scolaires en juillet 2020 afin de verser un montant supplémentaire correspondant à environ 25 % du montant des impôts fonciers scolaires prévu par le conseil dans les prévisions budgétaires révisées de 2019-2020. Pour le conseil, ce montant correspondait à 860 717 \$ (2019 - 0 \$). Ce montant sera récupéré par la province en 2021.

7. Dettes nettes à long terme

Les dettes nettes à long terme sous forme de débentures et d'emprunts dans l'état consolidé de la situation financière comprennent les éléments suivants :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Débenture, remboursable jusqu'au 7 novembre 2028 par versements semestriels de 300 763 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 5,8 %	3 991 958 \$	4 346 456 \$
Emprunt, remboursable jusqu'au 13 avril 2035 par versements semestriels de 297 762 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 5,232 %	6 112 015	6 377 304
Emprunt, remboursable jusqu'au 13 avril 2035 par versements semestriels de 33 203 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 5,232 %	681 537	711 119
Emprunt, remboursable jusqu'au 3 mars 2033 par versements semestriels de 227 506 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 4,90 %	4 287 844	4 524 038
Emprunt, remboursable jusqu'au 15 novembre 2031 par versements semestriels de 13 072 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 4,56 %	231 981	247 031
Emprunt, remboursable jusqu'au 15 novembre 2036 par versements semestriels de 153 543 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 3,97 %	3 691 501	3 847 375
Emprunt, remboursable jusqu'au 11 mars 2039 par versements semestriels de 36 551 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 4,003 %	959 943	993 604
Emprunt, remboursable jusqu'au 11 mars 2039 par versements semestriels de 2 995 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 4,003 %	<u>78 652</u>	<u>81 410</u>
	<u>20 035 431 \$</u>	<u>21 128 337 \$</u>

Les paiements de capital et d'intérêts concernant la dette nette sous forme de débentures et d'emprunts de 20 035 431 \$ en cours au 31 août 2020 sont exigibles comme suit :

	<u>Capital</u>	<u>Paiements d'intérêts</u>	<u>Total</u>
2020-2021	1 149 526 \$	981 263 \$	2 130 789 \$
2021-2022	1 209 125	921 664	2 130 789
2022-2023	1 271 862	858 927	2 130 789
2023-2024	1 337 904	792 885	2 130 789
2024-2025	1 407 428	723 361	2 130 789
Par la suite	<u>13 659 586</u>	<u>3 344 422</u>	<u>17 004 008</u>
Dettes nettes à long terme	<u>20 035 431 \$</u>	<u>7 622 522 \$</u>	<u>27 657 953 \$</u>

8. Revenus reportés

Tout revenu reçu et mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus dans les revenus reportés et comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière.

Au 31 août 2020, les revenus mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente et inclus dans les revenus reportés incluaient ce qui suit :

	Solde au 31 août 2019	Revenus affectés à une fin donnée et revenus de placements	Revenus constatés pour l'exercice	Transferts aux apports en immobilisations reportés	Solde au 31 août 2020
Centre scolaire communautaire	2 306 492 \$	- \$	- \$	(2 070 778) \$	235 714 \$
Réfections des écoles	1 914 967	923 465	(45 768)	(359 699)	2 432 965
Actifs destinés à la vente	237 033	-	-	-	237 033
Produits d'aliénations	657 900	-	-	-	657 900
Installations d'accueil temporaire	501 402	299 226	-	(161 800)	638 828
Autres	300 598	12 104 747	(10 807 409)	(429 515)	1 168 421
Total des revenus reportés	<u>5 918 392 \$</u>	<u>13 327 438 \$</u>	<u>(10 853 177) \$</u>	<u>(3 021 792) \$</u>	<u>5 370 861 \$</u>

9. Apports en immobilisations reportés

Les apports en immobilisations reportés sont les subventions et contributions reçues aux fins de l'acquisition d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 et dépensés à la fin de l'exercice. Ces montants sont amortis durant le cours de la vie utile des immobilisations corporelles en question.

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Solde au début de l'exercice	74 053 105 \$	70 418 517 \$
Ajouts aux apports en immobilisations reportés	6 968 053	5 508 014
Transferts des revenus reportés	<u>3 021 792</u>	<u>1 395 876</u>
	84 042 950	77 322 407
Moins : Revenus constatés pour l'exercice	<u>(3 400 274)</u>	<u>(3 269 302)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>80 642 676</u> \$	<u>74 053 105</u> \$

10. Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés

	<u>2020</u>		<u>2019</u>
	Autres avantages sociaux futurs des employés	Total avantages sociaux futurs des employés	Total avantages sociaux futurs des employés
	<u>Prestations de retraite</u>	<u>des employés</u>	<u>des employés</u>
Passif au titre des prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés	<u>111 439</u> \$	<u>22 143</u> \$	<u>133 582</u> \$
			<u>134 353</u> \$

Prestations de retraite

(i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Les enseignants et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime n'est inclus dans les états financiers consolidés du conseil.

10. Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés (suite)

Prestations de retraite (suite)

(ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Tous les employés non enseignants du conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et les taux de rémunération. Les cotisations au régime du conseil équivalent aux cotisations de l'employé. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2020, le conseil a cotisé 687 864 \$ (2019 - 684 242 \$) au régime. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers consolidés du conseil.

(iii) Gratifications de retraite

Le conseil scolaire procure des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le conseil procure ces prestations par l'entremise d'un régime de prestations déterminées sans capitalisation. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du conseil. Le montant des gratifications payables aux employés admissibles est fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leur nombre d'années de service jusqu'au 31 août 2012.

Autres avantages sociaux futurs des employés

(i) Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Le conseil est un employeur de l'annexe 1 aux termes de la Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail et, à ce titre, assure toutes les réclamations faites par ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Les primes d'assurance du conseil pour l'exercice terminé le 31 août 2020 étaient de 295 429 \$ (2019 - 228 826 \$) et sont comprises dans les coûts des prestations de l'exercice en cours du conseil. Aucun passif au titre de réclamations présentées par ses travailleurs blessés aux termes de la Loi n'est inclus dans les états financiers consolidés du conseil.

(ii) Supplément aux prestations de congé de maladie

Les employés peuvent reporter à l'année suivante seulement un maximum de 11 crédits de congé de maladie inutilisés pendant l'année en cours pour compléter leur salaire s'ils reçoivent des prestations dans le cadre du régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée au cours de l'année concernée.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
31 août 2020



11. Immobilisations corporelles

	Coûts			Amortissement cumulé				Valeur comptable nette		
	Solde au 31 août 2019	Ajouts et (transferts)	Dispositions	Solde au 31 août 2020	Solde au 31 août 2019	Amortissement	Dispositions	Solde au 31 août 2020	31 août 2020	31 août 2019
Terrain	1 992 935 \$	409 858 \$	- \$	2 402 793 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	2 402 793 \$	1 992 935 \$
Aménagement de terrains (vie limitée)	1 584 329	57 256	-	1 641 585	329 292	111 635	-	440 927	1 200 658	1 255 037
Bâtiments	95 976 085	2 743 008	-	98 719 093	27 905 854	2 648 511	-	30 554 365	68 164 728	68 070 231
Structures mobiles	4 771 009	214 751	-	4 985 760	1 701 097	242 711	-	1 943 808	3 041 952	3 069 912
Amélioration locative	511 865	654 289	-	1 166 154	299 597	15 914	-	315 511	850 643	212 268
Équipements et mobilier	392 224	9 135	-	401 359	171 027	48 483	-	219 510	181 849	221 197
Premier achat d'équipements	420 379	41 688	-	462 067	242 372	32 010	-	274 382	187 685	178 007
Matériel informatique	2 885 122	331 719	(279 503)	2 937 338	1 385 326	491 134	(279 503)	1 596 957	1 340 381	1 499 796
Logiciels	78 642	-	-	78 642	56 019	15 728	-	71 747	6 895	22 623
Construction en cours (note a)	<u>3 942 957</u>	<u>7 039 247</u>	<u>-</u>	<u>10 982 204</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>10 982 204</u>	<u>3 942 957</u>
Total	<u>112 555 547</u> \$	<u>11 500 951</u> \$	<u>(279 503)</u> \$	<u>123 776 995</u> \$	<u>32 090 584</u> \$	<u>3 606 126</u> \$	<u>(279 503)</u> \$	<u>35 417 207</u> \$	<u>88 359 788</u> \$	<u>80 464 963</u> \$

a) Actifs en construction

Les actifs en construction ayant une valeur de 10 982 204 \$ (2019 - 3 942 957 \$) n'ont pas été amortis. L'amortissement de ces actifs commencera lors de leur mise en service.

12. Excédent accumulé

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Aux fins de conformité		
Excédent de fonctionnement accumulé	3 376 171 \$	3 408 807 \$
Aux fins de conformité - Affectation interne		
Projet d'immobilisations engagées	<u>5 226 071</u>	<u>4 330 679</u>
Total disponible aux fins de conformité	<u>8 602 242</u>	<u>7 739 486</u>
Non disponible aux fins de conformité		
Avantages sociaux futurs	(57 865)	(86 797)
Intérêts courus	(299 616)	(316 601)
Fonds générés par les écoles	444 353	418 686
Investissement dans des immobilisations corporelles - terrain	<u>2 501 041</u>	<u>2 091 182</u>
Total non disponible aux fins de conformité	<u>2 587 913</u>	<u>2 106 470</u>
Excédent accumulé	<u>11 190 155</u> \$	<u>9 845 956</u> \$

13. Engagements

Obligations contractuelles

Le conseil s'est engagé à trois contrats de location pour des bureaux administratifs et salles de classe ayant une date d'échéance entre septembre 2021 et mai 2023. Les versements annuels des contrats pour les trois prochaines années se répartissent comme suit :

2020-2021	218 756 \$
2021-2022	165 834
2022-2023	<u>85 500</u>
	<u>470 090</u> \$

14. Éventualités

Le conseil conteste des griefs intentés par les syndicats de ses employés qui pourraient devoir être réglés par arbitrage. Il n'est présentement pas possible de déterminer le montant, s'il y a lieu, de tout règlement qui pourrait être établi selon le processus d'arbitrage. Tout règlement rétroactif des salaires sera imputé aux résultats de l'exercice alors en cours.

Le conseil reçoit des subventions de diverses agences de financement. Conformément aux accords relatifs, si le conseil ne réalise pas les objectifs établis, les agences pourraient demander des remboursements. S'il y avait obligations d'acquitter un montant, le remboursement qui en résulterait serait imputé aux résultats de l'exercice lorsque le montant deviendrait redevable.

15. Endettement bancaire

Le conseil dispose d'une marge de crédit de 20 000 000 \$ (2019 - 20 000 000 \$) portant intérêt au taux préférentiel de la Banque. Le conseil dispose d'une deuxième marge de crédit de 20 000 000 \$ (2019 - 20 000 000 \$) portant intérêt au taux débiteur de base annuel de la Banque en vigueur moins 0,85%. En date du 31 août 2020 le montant avancé des marges de crédit était de - \$ (2019 - - \$). Ces emprunts sont non garanti et payables à vue.

16. Dépenses par articles

Voici un sommaire des dépenses courantes comptabilisées dans l'état consolidé des résultats par article :

	2020 Budget <small>(non audité)</small>	2020 Résultats	2019 Résultats
Salaires et traitements	33 522 836 \$	32 691 835 \$	32 122 635 \$
Avantages sociaux	5 723 188	5 803 705	5 940 936
Perfectionnement du personnel	256 492	179 513	296 116
Fournitures et services	3 956 567	3 694 921	3 803 192
Intérêts	1 037 883	1 020 897	1 075 539
Dépenses de location	264 620	303 560	317 888
Frais et services contractuels	4 801 816	4 762 585	4 735 553
Autres	699 850	699 838	1 192 435
Activités financées par les écoles	860 000	572 950	807 188
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>3 700 107</u>	<u>3 606 126</u>	<u>3 475 155</u>
	<u>54 823 359</u> \$	<u>53 335 930</u> \$	<u>53 766 637</u> \$

17. Frais de dette

Les dépenses en frais de la dette et en intérêt sur les prêts incluent le capital et les paiements d'intérêts de la façon suivante :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Paiements de capital sur les dettes nettes à long terme	1 092 907 \$	1 039 115 \$
Paiements d'intérêts sur les dettes nettes à long terme	<u>1 020 897</u>	<u>1 075 539</u>
	<u><u>2 113 804</u></u> \$	<u><u>2 114 654</u></u> \$

18. Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (FEACSO)

Le conseil est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (FEACSO), une société d'assurance réciproque titulaire d'un permis en vertu de la Loi sur l'assurance. Le FEACSO offre une couverture de responsabilité publique et générale, de même qu'une couverture des dommages aux biens et de certains autres risques. L'assurance-responsabilité est disponible jusqu'à concurrence de 24 000 000 \$ par événement.

19. Immobilisations non financées en permanence

Le 2 juin 2003, le conseil a reçu 1 561 697 \$ de la fiducie qui a été créée pour refinancer la dette non financée en permanence de 55 conseils scolaires. Les 55 conseils scolaires sont les bénéficiaires de la fiducie. Selon l'entente, la fiducie a remboursé la dette du conseil ne faisant pas l'objet d'un financement permanent. En contrepartie du paiement de la dette, la fiducie recevra les subventions fournies par le ministère de l'Éducation. Suite à cette entente, la dette ne figure plus à l'état consolidé de la situation financière du conseil.

20. Programme d'aide à la famille avec le ministère de l'Éducation

Le conseil fournit des services de programme d'aide à la famille en vertu d'une entente avec le ministère de l'Éducation. Les dépenses totales engagées dans le cadre du programme d'aide à la famille pour la période du 31 août 2019 au 31 août 2020 s'élèvent à 15 200 \$ (2019 - 15 200 \$). La somme des revenus du programme pour cette même période s'élève à 15 200 \$ (2019 - 15 200 \$).

21. Partenariat dans le consortium de Services de transport scolaire Nipissing-Parry Sound

Consortium de transport

Le 26 mars 2003, le Services de transport scolaire Nipissing-Parry Sound a été constitué en personne morale. Le 16 juin 2003, le conseil a conclu une entente avec Nipissing-Parry Sound Catholic District School Board, Near North District School Board et le Conseil scolaire catholique Franco-Nord pour pouvoir administrer ensemble le transport des élèves de la région. Cette entente a été signée pour essayer d'accroître l'efficacité sur le plan de la prestation et de la rentabilité du transport des élèves de chaque conseil. Aux termes de l'entente conclue au moment de la constitution de Services de transport scolaire Nipissing-Parry Sound, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation de Services de transport scolaire Nipissing-Parry Sound sont prises en commun. Ni l'un ni l'autre partenaire ne peut agir de façon unilatérale.

Cette entité est consolidée proportionnellement dans les états financiers consolidés du conseil, de sorte que la quote-part des actifs, passifs, revenus et dépenses du consortium qui incombe au conseil figure dans ses états financiers consolidés. Les opérations et soldes interorganisationnels ont été supprimés.

Les données suivantes sont des données financières condensées :

	<u>2020</u>		<u>2019</u>	
	<u>Total</u>	<u>Quote-part</u>	<u>Total</u>	<u>Quote-part</u>
Situation financière :				
Actif financier	243 080 \$	30 304 \$	257 220 \$	23 865 \$
Passif financier	(305 135)	(34 189)	(309 451)	(26 922)
Actif non financier	<u>62 055</u>	<u>3 885</u>	<u>52 231</u>	<u>3 057</u>
Excédent accumulé	<u>-</u> \$	<u>-</u> \$	<u>-</u> \$	<u>-</u> \$
Opérations :				
Revenus	20 203 656 \$	1 081 974 \$	20 191 032 \$	1 006 211 \$
Dépenses	<u>(20 203 656)</u>	<u>(1 081 974)</u>	<u>(20 191 032)</u>	<u>(1 006 211)</u>
Excédent des revenus sur les dépenses	<u>-</u> \$	<u>-</u> \$	<u>-</u> \$	<u>-</u> \$